

Département de Loir-et-Cher

BEUCE VAL DE LOIRE
Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux juin à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes Beuce Val de Loire s'est réuni en la salle de l'espace culturel à Mer, sous la présidence de monsieur Vincent ROBIN, 1^{er} vice-président.

Etaient présents :

Mmes et MM. Jean-François MEZILLE, Marc GAULANDEAU, Catherine BLOQUET-MASSIN, Olivier THEOPHILE, Jean-Yves GONIDEC, Jean-Michel SAUVAGE, Michel PEIGNANT, Catherine BAUDOIN, Stéphane MALANDAIN, Jean-Louis FESNEAU, Jean-Luc DUMOULIN, David ALBARET, Bruno DENIS, Astrid LONQUEU, Annie BERTHEAU, Arnaud BOTRAS, Jean COLY, Christophe ELIE, Gilbert FLURY, Christine HUET, Céline MILLET, Grégory MILLET, Martine NODOT, Vincent ROBIN, Maryline GAROT, Jean-Pierre ARNOUX, Françoise BOISSÉ, Joël NAUDIN, Xavier VROMMAN, Philippe BEAUJOUAN, Philippe HUGUET, Frédéric DEJENTE, Annie-Claude LEMAIRE, Jean-Marc LEROUX, Josiane BOURGOIN, Jacques BOUVIER.

Étaient absents excusés et ayant donné procuration :

Mmes et MM. Christelle PELLÉ, procuration donnée à Stéphane MALANDAIN ; Antoine BECK, procuration donnée à Jean-Louis FESNEAU ; Yvonnick BEAUJOUAN, procuration donnée à Mme Martine NODOT ; Aurore CASATI, procuration donnée à Annie BERTHEAU ; Marie DUBREUIL, procuration donnée à Vincent ROBIN ; Christian JUSTINE, procuration donnée à Pascal HUGUET ; Denis LAUBERT, procuration donnée à Françoise BOISSÉ, Florence DEPUÏCHAFFRAY, procuration donnée à Joël NAUDIN.

Étaient absents excusés :

Mmes et MM. Marc FESNEAU, Sandra LEMOINE-CABANNES, Yves CHANTEREAU, Pierre DEPUYMALY, Guy TERRIER.

Date de la convocation : 25 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice :
50 titulaires et 25 suppléants

Titulaires présents : 36
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 8
Total votants : 44

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Catherine BLOQUET-MASSIN a été désignée secrétaire de séance.

Délibération : DEV ECO_DEL_2022_90

Objet : Versement d'une aide financière pour un investissement immobilier

Le président quitte la salle lors de l'examen de cette délibération et délègue provisoirement la présidence de la séance à M. Vincent ROBIN, 1^{er} vice-président.

M. Frédéric DEJENTE, vice-président en charge du développement économique, expose :

Vu les statuts de la Communauté de communes, notamment l'article 4.1.1 1 mentionnant la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n° 2020-138 en date du 17 décembre 2020 et 2021-129 du 16 décembre 2021 relatives aux règlements des aides aux entreprises de la CCBVL ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 13 mai 2022 ;

Considérant que la SASU M Réfrigération est une entreprise créée à Mer en avril 2021 et spécialisée dans les équipements de froid, notamment à l'usage des boulangeries. Maxime MONFAIT en est le gérant et associé unique ;

Pour stabiliser l'implantation de son entreprise à Mer, Maxime MONFAIT a saisi l'opportunité d'acquérir un local d'activité situé Rue Clément Ader (DPE Classé B). Cet achat lui permet de bénéficier d'un atelier, de bureaux et d'un showroom ;

Cette acquisition, agrandissement et modernisation sont portés par une SCI dont la SASU M Réfrigération (95%) et M. Maxime MONFAIT (5%) sont les actionnaires ;

Cet investissement s'élève à 305 000 € HT ;

Ce développement de l'entreprise devrait s'accompagner de deux créations d'emploi ;

Conformément aux modalités du règlement des aides de la Communauté de communes, une subvention de 30 500 € peut lui être octroyée, sur une assiette d'investissements éligibles de 305 000 € HT. Il sera demandé au Conseil régional du Centre Val de Loire d'abonder cette subvention à hauteur de 30 500 € ;

Tout accord de subvention fait l'objet d'un contrat signé entre les financeurs, la société foncière bénéficiaire et l'entreprise ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et comptant dix votes contre, dix abstentions, et vingt-cinq votes pour, décide :

Votes contre : Mmes et MM. Stéphane MALANDAIN ; Christelle PELLÉ (procuration donnée à Stéphane MALANDAIN) ; Christophe ELIE ; David ALBARET ; Catherine BAUDOIN ; Xavier VROMMAN ; Bruno DENIS ; Jean-Louis FESNEAU ; Antoine BECK (procuration donnée à M. Jean-Louis FESNEAU) ; Josiane BOURGOIN.

Abstentions : Mmes et MM. Jacques BOUVIER ; Catherine BLOQUET-MASSIN ; Christine HUET ; Jean COLY ; Arnaud BOTRAS ; Olivier THEOPHILE ; Michel PEIGNANT ; Martine NODOT ; Yvonnick BEAUJOUAN (procuration donnée à Mme Martine NODOT) ; Jean-Pierre ARNOUX.

Votes pour : Mmes et MM. Jean-François MEZILLE ; Marc GAULANDEAU ; Jean-Yves GONIDEC ; Jean-Michel SAUVAGE ; Jean-Luc DUMOULIN ; Astrid LONQUEU ; Annie BERTHEAU ; Aurore CASATI (procuration donnée à Annie BERTHEAU) ; Gilbert FLURY ; Céline MILLET ; Grégory MILLET ; Vincent ROBIN ; Marie DUBREUIL (procuration donnée à Vincent ROBIN) ; Maryline GAROT ; Françoise BOISSÉ ; Denis LAUBERT (procuration donnée à Françoise BOISSÉ) ; Joël NAUDIN ; Florence DEPUICHAFFRAY (procuration donnée à Joël NAUDIN) ; Philippe BEAUJOUAN ; Philippe HUGUET ; Frédéric DEJENTE ; Annie-Claude LEMAIRE ; Jean-Marc LEROUX.

- **D'ACCORDER** une aide à l'investissement à la SCI IMMO 2M à Mer, d'un montant de 30 500 €, pour l'acquisition d'un bâtiment d'activité à Mer ;
- **D'AUTORISER** le 1^{er} vice-président à signer tout document relatif à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme et par délégation du président

le 08/06/2022



M. Vincent ROBIN, 1^{er} vice-président

Envoyé en préfecture le 10/06/2022

Reçu en préfecture le 10/06/2022

Affiché le



ID : 041-200055481-20220610-DEL2022_90-DE